

Décharge 2011: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)

2012/2184(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de la **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de la Fondation** : EUROFOUND, dont le siège est situé à Dublin, a été créée en vertu du [règlement \(CEE\) n° 1365/75 du Conseil](#) et a pour principale mission de contribuer à la conception et à l'établissement de meilleures conditions de vie et de travail dans l'Union par une action visant à développer et à diffuser les connaissances propres à ce domaine;
- **budget de la Fondation pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de la Fondation tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 21 millions EUR ;
 - budget autorisé : 21 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 21 millions EUR ;
 - montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de la Fondation, se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.eurofound.europa.eu/about/publicaccess/categories/finance/2011.htm>